



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante et unième session

Lima, 1^{er}-8 décembre 2014

Point 6 a) de l'ordre du jour

Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto

**Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme
pour un développement propre**

**Examen des modalités et procédures d'application
du mécanisme pour un développement propre**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. Conformément à la décision 4/CMP.9, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a poursuivi l'examen des modifications qui pourraient être apportées aux modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre.
2. Le SBI a pris note du document technique¹ sur les modifications qui pourraient être apportées aux modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre, établi par le secrétariat conformément à la décision 4/CMP.9, et des vues² communiquées par les Parties au sujet de ce point de l'ordre du jour
3. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante-deuxième session (juin 2015).

¹ FCCC/TP/2014/1.

² Les vues communiquées en 2013 sont réunies dans le document FCCC/SBI/2013/MISC.1 et Add.1, tandis que les vues communiquées en 2014 (pour les quarante et quarante et unième sessions du SBI) peuvent être consultées à l'adresse: <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBI>.